

VILLE DE NOUMEA

POLE RESSOURCES

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Service Eau, Electricité, Déchets

CM/AD/Interne : 4482

N° 2023/114

P

824
825

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération n° 2021/112 du 18 janvier 2021 désignant les membres des conseils d'exploitation des régies dotées de l'autonomie financière

P.J. : - 2 projets de délibération
- 1 délibération consolidée

En janvier 2021 ont été créées quatre régies dotées de la seule autonomie financière chargées respectivement de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la gestion du service d'eau potable, de la gestion du service d'assainissement collectif et de la gestion des services funéraires.

Par délibération n° 2021/112 du 18 janvier 2021, le conseil municipal a désigné les membres des deux conseils d'exploitation des régies dotées de l'autonomie financière.

C'est ainsi que Monsieur Philippe JUSIAK a été nommé membre du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la gestion du service d'eau potable et de la gestion du service d'assainissement collectif.

Monsieur Philippe JUSIAK ayant quitté la collectivité, il convient de procéder à son remplacement. A cet effet, il est proposé au conseil municipal de nommer monsieur Louis GAUTHE, secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement depuis le 2 mai 2023, membre de ce conseil d'exploitation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie et de l'article 30 du règlement intérieur du conseil municipal, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner un membre du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la gestion du service d'eau potable et de la gestion du service d'assainissement collectif.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 12 juillet 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

824

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Laurie HUMUNI
DATE D'AFFICHAGE	M.	Bruno CAPY	Mme	Veylma FALAE0
13.07.2023	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Emmanuel BERART
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Christophe DELIERE		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	29	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	50	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(21 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
<u>SORTIE DE :</u>			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
Mme AC CHIMENTI			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 824

levant le vote à scrutin secret pour la désignation d'un membre du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la gestion du service d'eau potable et de la gestion du service d'assainissement collectif

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUIL. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L. 121-12 et R.323-59,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1008 du 11 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Nouméa, notamment son article 30,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/114 du 12 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner un membre du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la gestion du service d'eau potable et de la gestion du service d'assainissement collectif.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.J.C.A. (SJC+SCM)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.E.P. (S.E.E.D.)	-	1
D.V.C.E.S. (S.V.C.)	-	1
CAB	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

28 JUL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

LEVÉE DU VOTE SCRUTIN SECRET DESIGNATION MEMBRE DES CONSEILS EXPLOITATION DES REGIES
DOTEES DE AUTONOMIE FINANCIERE

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-824 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-824-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. Autres actes concernant les assemblées



VILLE DE NOUMEA

825

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
13.07.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Laurie HUMUNI
13.07.2023	M.	Bruno CAPY	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Emmanuel BERART
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Christophe DELIERE		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	29	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	50	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(21 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
<u>SORTIE DE :</u>			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
Mme AC CHIMENTI			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/825

modifiant la délibération n° 2021/112 du 18 janvier 2021 désignant les membres des conseils d'exploitation des régies dotées de l'autonomie financière

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 JUIL. 2023**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L. 323-1 à L. 323-3, L. 323-9 à L. 323-11 et R. 323-5 à R. 323-97,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2018/489 du 23 juin 2018 modifiée relative à la consolidation et à la révision du régime indemnitaire des agents de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/107 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/109 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/110 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/112 du 18 janvier 2021 désignant les membres des conseils d'exploitation des régies dotées de l'autonomie financière,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/114 du 12 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A l'article 1^{er} de la délibération n° 2021/112 du 18 janvier 2021 désignant les membres des conseils d'exploitation des régies dotées de l'autonomie financière, les mots : «M. Philippe JUSIAK» sont remplacés par les mots : «M. Louis GAUTHÉ».

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer tout document et à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressé.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME


NOUMEA, LE 25 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,

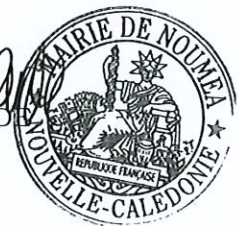


Kimberley BARONI

Le maire,



Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.J.C.A. (SJC + SCM)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (S.E.E.D.)	- 1
D.V.C.E.S. (S.V.C.)	- 1
CAB	1
INTERESSE	- 1

Mis en ligne le :

28 JUIL. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFIANT DEL 2021-112 DESIGNANT LES MEMBRES DES CONSEILS EXPLOITATION DES REGIES DOTEES DE AUTONOMIE FINANCIERE

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/07/2023

Numéro de l'acte : 2023-825 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-825-DE

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres désignations

DELIBERATION N° 2021/112

désignant les membres des conseils d'exploitations des régies dotées de l'autonomie financière

Adoptée par délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/112 du 18 janvier 2021 désignant les membres des conseils d'exploitations des régies dotées de l'autonomie financière,

Modifiée par délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/ du 20 juillet 2023 modifiant la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/112 du 18 janvier 2021 désignant les membres des conseils d'exploitations des régies dotées de l'autonomie financière,

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article R. 323-56,

VU le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2021/111 du 18 janvier 2021 levant le vote à scrutin secret pour la désignation des membres des conseils d'exploitation des régies dotées de l'autonomie financière,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/219 du 23 décembre 2020,

La commission du budget et des finances entendue en séance du ,

Après en avoir délibéré et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret pour les articles 1^{er} à 2,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont désignés en tant que membres du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration :

<u>TITULAIRES</u>	
-	M. Tristan DERYCKE
-	M. Louis GAUTHÉ
-	M. Dominique VULAN

ARTICLE 2 /

Sont désignés en tant que membres du conseil d'exploitation de la régie chargée des services funéraires :

<u>TITULAIRES</u>	
-	Mme Fabienne CHARDIGNY
-	M. Marc-Olivier VERGÉ
-	M. Dominique VULAN

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée aux intéressés.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (dont T.P.S.) - 2
 D.A.J.M (S.J.C./C.C.M.) - 2
 D.E.P. (D.P.S.D.) - 1
 D.V.C.E.S. (S.V.C.) - 1
 CAB - 1
 INTERESSES - 6

Sonia LAGARDE